

Communiqué de presse

23/07/2015

**FEVIA pose des questions quant aux “taxes santé” annoncées :
plus qu’une expérience fiscale?**

Bruxelles, le 23 juillet 2015 – *Ce matin, le gouvernement a annoncé fièrement un accord sur le budget et le fameux tax-shift. Pour FEVIA, la fédération de l’industrie alimentaire, l’accord contient différentes mesures positives telles qu’une baisse de la contribution patronale à 25% ou des mesures destinées à stimuler le R&D et le travail de nuit et en équipe.*

Par contre, une « taxe santé » est annoncée dont les avantages pour la santé sont plus qu’incertains.

L’impact négatif d’une telle taxe sur la compétitivité et l’emploi des entreprises belges semble plus évident.

L’industrie alimentaire plaide déjà depuis des années pour une approche fondamentale de l’obésité via une politique intégrée en matière de santé où toutes les parties – l’industrie alimentaire également – prendraient leurs responsabilités. La taxe santé annoncée aujourd’hui ressemble à une mesure budgétaire plutôt qu’à une mesure destinée à faire adopter par les consommateurs belges un mode de vie plus sain. Le secteur demande donc une clarification rapide sur la portée et l’impact de la mesure.

Par le passé, l’introduction de telles taxes dans d’autres pays a échoué, souvent à cause d’un comportement de substitution : les consommateurs achètent des variantes moins chères des mêmes produits. Une vraie solution à l’obésité et au surpoids exige des consommateurs qu’ils tendent vers un mode de vie et un régime alimentaire plus sains.

Dans une économie ouverte telle qu’en Belgique, les achats transfrontaliers menacent également d’anéantir les effets sur la santé d’une telle taxe. L’effet qui subsiste par contre, c’est que les entreprises alimentaires belges perdent en compétitivité. L’industrie alimentaire est le seul secteur industriel avec un emploi stable ces dix dernières années et elle plaide donc pour des mesures qui ont un effet réel sur la santé sans nuire à la compétitivité de nos entreprises.

* * *

Personne de contact:

Nicholas Courant

Communication manager

Tel: +32 (0)2 432 32 53

GSM: +32 (0)478 24 31 49

E-mail: nc@fevia.be